

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/23/0563 du 10 janvier 2024 mai 2023 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité concernant la mise en place d'un bassin d'orage et d'une station d'épuration à Weicherdange au nom et pour compte du Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires du Nord (SIDEN).

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 5 février 2024

Le bourgmestre

(s) Georges KEIPES

